



**Syndicat des fonctionnaires territoriaux d'Aubervilliers
Syndicat CGT Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et Agents de Maîtrise
72 rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers**

Aubervilliers, le 27 octobre 2020

Monsieur le Préfet
1, esplanade Jean Moulin

LR AVEC AR

93307 BOBIGNY CEDEX

Objet : Publicité des postes lors des recrutements

Monsieur le Préfet,

Les syndicats CGT (ICTAM et Base) ont constaté que plusieurs collaborateurs ont été recrutés par notre collectivité : directeur général des services, directeur général adjoint Développement, responsable de L'Embarcadère, responsable de l'Ingénierie financière et de la Prospective et chargé de la qualité et du suivi comptable à la direction des Finances et du Contrôle de gestion, assistantes de Madame le Maire et de Monsieur le DGS, secrétaires des élus.

Ces profils de postes n'ont fait l'objet d'aucune publicité en interne.

Se pose donc la question de l'égalité de traitement sur les recrutements.

Nous vous informons qu'hormis l'annonce faite le concernant la prise de fonction du DGS à compter du 1^{er} septembre 2020 et celle relative à la composition des membres de votre cabinet, à ce jour, aucune information n'a circulé auprès des agents de la collectivité concernant l'arrivée de ces collaborateurs.

Nous vous prions de trouver ci-joint le mail adressé à Madame le Maire afin de lui rappeler que conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984, elle doit obligatoirement déclarer la vacance de ces emplois au CIG et qu'un délai raisonnable doit s'écouler entre la publicité de la vacance de l'emploi et le recrutement (ex. du recrutement du DGS de la Métropole du Grand Paris jugé illégal par le Tribunal administratif de Paris jugement du 24 septembre 2020 req. 1816040/5-1).

Nous lui avons également réclamée la transmission des supports sur lesquels la publicité de ces postes a été faite, conformément à l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique instaurant cette obligation de publicité et le décret 2018-1351 du 28 décembre 2018 précisant quant à lui les modalités de sa mise en œuvre.

Ainsi, les syndicats CGT (base et cadres) demandent une intervention du représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en matière de Fonction Publique Territoriale.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de toute notre considération.

Pour la CGT ICTAM
Véronique LESVIGNES

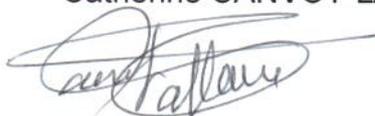


ICTAM CGT
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX D'AUBERVILLIERS

Copie pour information à Madame le Maire d'Aubervilliers.

INGENIEURS CADRES ET TECHNICIENS
72, Rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers

Pour la CGT Base
Catherine CANVOT-LAMA



SYNDICAT CGT
Des Fonctionnaires Territoriaux d'Aubervilliers
Actifs et Retraités - 72 rue Henri Barbusse
93300 AUBERVILLIERS
Tél : 01 48 39 52 00 Poste 5779

**Rencontre du 15 octobre 2020 avec les OS sur le CT et CHSCT -
Remarques, propositions et questions complémentaires de la CGT**

De : Syndicat CGT <cgtbase@mairie-aubervilliers.fr> jeu., 29 oct. 2020 17:39
Objet : Rencontre du 15 octobre 2020 avec les OS sur le 📎 1 pièce jointe
CT et CHSCT - Remarques, propositions et
questions complémentaires de la CGT
À : Karine Franclet <mairie@mairie-aubervilliers.fr>,
Karine Franclet <karine.franclet@mairie-
aubervilliers.fr>
Cc : Michel Gautron <michel.gautron@mairie-
aubervilliers.fr>, Claire LEMEUNIER
<claire.lemeunier@mairie-aubervilliers.fr>, Hugues
Tolen <hugues.tolen@mairie-aubervilliers.fr>,
Catherine Broine <catherine.broine@mairie-
aubervilliers.fr>, Stéphane De Pous
<stephane.depous@mairie-aubervilliers.fr>,
Stéphanie Messina <stephanie.messina@mairie-
aubervilliers.fr>

Madame le Maire,

Une rencontre a eu lieu le 15 octobre dernier avec les Organisations syndicales (OS) en votre présence ainsi qu'en celles du DRH et de la responsable du service Préventions et Relations du travail.

Nous tenons à vous remercier d'avoir permis ce temps d'échange sur :

- votre conception du dialogue social,
- le fonctionnement du CT, le calendrier CT et CHSCT ainsi que les sujets CT à aborder.

Dialogue social

A propos du dialogue social et de notre lettre ouverte, vous avez été franche et directe en indiquant que notre tract vous avait déplu, étant "pourri". Cela vous appartient.

Concernant notre demande de rendez-vous, vous avez indiqué que vous auriez préféré "être attrapée à la volée" soit en Mairie ou notamment à la fin du CHSCT de septembre dernier, afin de solliciter un rendez-vous. Dont acte.

A votre demande, à la sortie de notre réunion, votre chef de Cabinet a programmé une date de rencontre avec les syndicats CGT le 27 novembre prochain.

Pour ce qui est de votre conception du dialogue social, vous nous avez fait part de votre attachement :

- à sa qualité, en prenant pour modèle celui incarné par Madame Béatrice De Lavalette, maire adjointe de la Ville de Suresnes et vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargée du dialogue social,
- à la liberté des agents de se syndiquer de militer dans un parti politique en dehors de leur temps de travail,
- à la défense et au maintien du service public,
- au maintien des aides aux associations œuvrant dans l'intérêt des habitants d'Aubervilliers et respectant la laïcité.

La CGT est très attachée, comme vous, à la défense de vraies valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Nous sommes également attachés au statut des agents, à leurs devoirs (neutralité, déontologie...) mais aussi à leurs libertés (liberté d'opinion, liberté politique, liberté d'expression dans la liberté syndicale...)

La CGT n'est pas là pour vous nuire.

Sachez toutefois que nous ne dérogerons pas à nos valeurs fondamentales et à nos idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité, pas plus qu'au respect de notre statut et au maintien de nos acquis sociaux.

Fonctionnement des instances paritaires

En ce qui concerne le fonctionnement du Comité Technique (CT), comme nous vous l'avons indiqué lors de notre rencontre, la CGT est très attachée à qu'il se déroule dans de bonnes conditions et qu'il soit le reflet d'un **vrai dialogue social**, à savoir un lieu d'écoute, d'échanges, de débats, de démocratie, dans le respect de chacun.

Pour la CGT, le dialogue social n'est pas une fin en soi et n'a de sens que s'il produit du résultat en améliorant le sort des travailleurs.

Pour que les instances de concertation fonctionnent correctement et qu'un vrai travail de fonds puisse être effectué, dans l'intérêt des agents et de la collectivité, il est important que :

- nous recevions les documents préparatoires dans les délais prévus par la loi ;
- que tous les membres soient présents ;
- que les dossiers importants soient traités en temps et en heure ;
- qu'un calendrier précis soit élaboré.

Nous avons noté :

- que vous serez exigeante auprès des élu(e)s représentant la municipalité dans les instances quant au respect de leur engagement et que vous serez attentive à leur participation au CT et au CHSCT ;
- qu'un pré-calendrier des instances a été élaboré et nous sera adressé prochainement.

Recrutement

Concernant les recrutements, nous avons également bien noté qu'un point régulier sera fait toutes les semaines pour les postes permanents et non permanents et qu'une CEDR plénière serait faite une fois par mois pour améliorer la fluidité. Vous avez pris l'engagement, en CHSCT, qu'un compte rendu de chaque CEDR serait envoyé aux organisations syndicales représentatives du personnel.

Il a également été précisé que tous les postes à pourvoir sont diffusés en interne et qu'il n'y a pas de contestations possibles.

Sur ce point, nous nous inscrivons en faux.

Plusieurs collaborateurs ont été récemment recrutés par notre collectivité : directeur général des services, directeur général adjoint Développement, responsable de L'Embarcadère, responsable de l'Ingénierie financière et de la Prospective et chargé de la qualité et du suivi comptable à la direction des Finances et du Contrôle de gestion, assistantes de Madame le Maire et de Monsieur le DGS, secrétaires des élu.e.s.

Ces profils de postes n'ont fait l'objet d'aucune publicité en interne.

Quelle égalité de traitement pour ces recrutements ?

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984, vous devez obligatoirement déclarer la vacance de ces emplois au CIG et qu'un délai raisonnable doit s'écouler entre la publicité de la vacance de l'emploi et le recrutement (ex. du recrutement du DGS de la Métropole du Grand Paris jugé illégal par le Tribunal administratif de Paris par un jugement du 24 septembre dernier).

Suite à cette série de recrutements, nous souhaiterions avoir la transmission des supports sur lesquels la publicité de ces postes a été faite, conformément à l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique instaurant cette obligation de publicité, et le décret 2018-1351 du 28 décembre 2018 précisant quant à lui les modalités de sa mise en œuvre.

Nous vous informons, qu'à l'instar de nos camarades de la CGT de Bobigny, nous allons questionner le préfet de la Seine-Saint-Denis quant à la légalité de ces recrutements.

Audit

Vous nous avez informés que des audits (organisationnels et financiers) seront réalisés, afin de vous permettre de mieux connaître la situation de la collectivité et d'étudier vos possibilités de mise en place de votre projet municipal.

La transparence, condition indispensable à la confiance doit être respectée. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les Organisations syndicales soient concertées concernant l'élaboration du cahier des charges pour ces audits notamment en ce qui concerne les objectifs.

Réunions de travail intersyndicales et réunions de concertation et de négociation

Des réunions de travail intersyndicales sont régulièrement organisées avec l'administration.

La CGT, pour sa part, demande à chaque bilan social, que soit mis en place un groupe de travail, ainsi que l'ouverture des négociations. ~~sur certains sujets.~~ Les cahiers revendicatifs sont portés par chaque organisation syndicale. Des priorités devront être dégagées concernant ces sujets (voir tableau avec nos propositions) et un calendrier de travail devra être arrêté.

Nous tenons à vous rappeler que, pour la CGT, **l'information n'est pas de la concertation et que la concertation n'est pas la négociation.**

Comme convenu lors de notre rencontre, nous vous faisons parvenir nos remarques, nos propositions ainsi que nos questions concernant les sujets que nous n'avons pas pu évoquer lors de notre rencontre et/ou que nous souhaitons voir aborder aux prochains CT et CHSCT (voir tableaux joints).

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame le Maire, nos salutations syndicalistes.

Pour les élu(e)s CGT au CT
Catherine CANVOT-LAMA

Pour les élu(e)s CGT au CHSCT
Alain CLEMENT